

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 mars 2013 - 19H00

**Présents** : M. ESTIER Pascal, Mme LONCHAMBON Jacqueline, M. DUGOURD Serge, Mme REINICHE Jacqueline, M. POUILLET Marcel, Melle MAZIER Maryvonne, Mme ALVES Laurence, M. GREGORIO Francisque, Mme ARRIETA Marie-Claude, M. GIRARD Guillaume, Mme MEGE Isabelle, M. FRANCISCO Alvaro, M. RAFALKO Thierry et Melle NANAI Fatima.

**Absents excusés** : M. PHILIPPE Didier (procuration à M. ESTIER), Mme ROSSIGNOL Nicole (procuration à Melle MAZIER), M. FOURNIER Benoît (procuration à M. GIRARD), M. BEDABOUR Lionel.

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire prise dans le sein du Conseil Municipal. Mme Jacqueline LONCHAMBON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- FINANCES :
  - . Comptes administratifs et comptes de gestion 2012
  - . Budget principal et assainissement 2013
  - . Vote des taux
- AFFAIRES FONCIERES
- PROJETS – TRAVAUX
- SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
- RYTHMES SCOLAIRES
- QUESTIONS DIVERSES

\*\*\*\*\*

### **FINANCES :**

#### **Comptes administratifs 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme Jacqueline LONCHAMBON délibérant sur les Comptes Administratifs de l'exercice 2012 dressés par Mr Pascal ESTIER, Maire, lequel s'est retiré au moment du vote du compte administratif, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les budgets supplémentaires et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1) lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b><i>BUDGET PRINCIPAL</i></b>				
TOTAUX CUMULES	1 263 930.71	1 661 635.50	1 799 359.86	1 420 733.91
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT	397 704.79	DEFICIT	378 625.95
<b><i>ATELIER-RELAIS</i></b>				
TOTAUX CUMULES	2 456.35	13 108.68	7 454.78	7 454.76
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT	10 652.33	DEFICIT	0.02
<b><i>ASSAINISSEMENT</i></b>				
TOTAUX CUMULES	32 055.14	95 446.15	44 319.78	50 930.63
RESULTATS DEFINITIFS	EXCEDENT	63 391.01	EXCEDENT	6 610.85

2) constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le compte administratif de 2012 est approuvé à l'unanimité avec des recettes de fonctionnement de 1 661 635.50 € et des dépenses de 1 263 903.71 €, donc un excédent de 397 704.79 €, et un déficit d'investissement de 378 625.95 € dû au retard dans l'encaissement des subventions pour les travaux de la décharge.

Les comptes administratifs des budgets annexes sont clôturés à 10 652.33 € d'excédent de fonctionnement pour l'atelier-relais et pour l'assainissement 63 391.01 € d'excédent de fonctionnement et 6 610.85 € d'excédent d'investissement.

Le budget communal 2013 s'équilibre à 1 700 738 € en fonctionnement en prévoyant un virement à la section d'investissement de 300 000 €. Les contributions directes sont d'un montant de 296 856 €, la contribution de la Communauté de Communes de 509 485 € et la DGF dotation forfaitaire de 156 775 €.

Les investissements prévisionnels 2013 concerneront les travaux de rénovation de l'ancienne école de Comps, des remises aux normes de bâtiments, l'accès handicapé de la Poste, le lotissement du Bourg Sud, l'achat d'un véhicule pour les services techniques, signalétique et travaux de voirie. Un emprunt sera contracté pour les travaux de Comps.

Quant au budget assainissement 2013, il s'équilibre à 117 390 € en exploitation et 180 572 € en investissement. Il concerne principalement des études pour des diagnostics complets des stations d'épuration et réseaux, et le renouvellement de la Délégation de Service Public, avant le démarrage de travaux importants sur les installations, de solides dossiers de subvention devant être préparés.

La participation pour le raccordement à l'assainissement des particuliers est fixée à 750 € au 1<sup>er</sup> avril 2013, en augmentation pour tenir compte du coût des travaux d'extension et de raccordement.

Pour 2013, une subvention de 11 500 € est versée au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour équilibrer son budget de fonctionnement, ainsi qu'une contribution au SIRB de 29 538 €.

### **Compte de gestion 2012**

Les comptes de gestion 2012 dressés par la Receveuse municipale sont identiques aux comptes administratifs et n'appellent ni observation ni réserve. Ils ont donc été adoptés à l'unanimité.

### **Vote des taxes 2013**

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour l'année 2013, les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 8,23 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 5,50 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18,80 % .

avec une augmentation de 10% de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties passant de 5 à 5,50 %.  
(à l'unanimité moins deux abstentions -Mme Isabelle MEGE et M. Francisque GREGORIO- pour l'augmentation de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties)

### **AFFAIRES FONCIERES :**

#### **Acquisition Parcelle AV 341 :**

Pour des raisons de sécurité, afin de dégager la visibilité dans le carrefour, le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir la parcelle AV 341 avec son bâtiment appartenant à Messieurs CONDAT pour 14 000 €.

#### **Terrain consorts Pailhoux/Sahut :**

Les propriétaires ne sont pas d'accord pour céder à la Commune à l'euro symbolique une bande de terrain formant un accès à la parcelle AP 370 située rue des Sports, ce qui aurait permis de désenclaver les parcelles arrières.

### **TRAVAUX :**

#### **Réhabilitation du bâtiment de Comps :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le permis de construire a été déposé et transmis pour instruction à la Direction Départementale des Territoires (ex DDE).

#### **Lotissement Bourg Sud :**

Le projet de lotissement avance. Cependant le règlement du Plan d'Occupation des Sols concernant la zone concernée devra être modifié car il ne permet pas actuellement un tel aménagement.

#### **Plan Local d'Urbanisme :**

La réunion du 15 mars avec les services de la DDT, de la Chambre d'Agriculture, du SMADC et le Cabinet BAUTIER a été consacrée à la présentation du zonage et du règlement du PLU. Chaque service a pu donner son avis.

En conclusion, pour être en accord avec le Schéma de Cohérence Territoriale du SMADC le zonage des zones AU excédentaires devra être réduit. Ces zones concernent des terrains qui sont insuffisamment aménagés pour accueillir immédiatement des constructions, et ne peuvent, par raison d'économie générale, prétendre à devenir constructibles, même à moyen terme.

### **SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal a attribué pour 2013 des subventions aux associations suivantes :

- Foyer Rural	(fonctionnement)	1 500 €
- C.O.S. du Canton de Manzat	(fonctionnement)	5 657 €
- Conscrits des Ancizes-Comps	(fonctionnement)	400 €
	(organisation fête)	5 000 €
- CRAC	(Anniversaire club)	5 000 €
- Prévention Routière	(exceptionnelle)	120 €
- Centre d'Information et d'Orientation	(exceptionnelle)	100 €
- Prix de la Résistance	(exceptionnelle)	100 €

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

#### **Motion contre la fermeture du Lycée Vercingétorix de Romagnat et le transfert des filières**

Proposition du Président de Région de fermeture du lycée Vercingétorix de ROMAGNAT et de transfert des filières.

Compte tenu de l'importance capitale du maintien de la formation professionnelle en regard de la situation de l'emploi et des entreprises sur le bassin de vie des Combrailles, deuxième bassin industriel du département, le conseil municipal, est très préoccupé, depuis plusieurs semaines, par l'annonce du projet de fermeture du lycée Vercingétorix.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la visite détaillée de l'établissement qui a été effectuée le samedi 23 mars 2013. Il souligne :

- La qualité de l'accueil des personnels et des élèves.
- Le niveau de cohésion et d'investissement de l'ensemble des personnels, y compris pour l'encadrement de jeunes en situation de handicap.
- Le niveau remarquable d'équipement des plateaux techniques dans les filières Electrotechnique, Maintenance et particulièrement Communication, de la Photo jusqu'à la Production Imprimée.
- La capacité de l'hébergement à l'internat de 180 places, occupées y compris par des élèves d'autres lycées.

Monsieur le Maire attire particulièrement l'attention sur l'état des locaux, rénovés récemment en profondeur dans plusieurs secteurs et maintenus partout, offrant un cadre de travail agréable, exempt de toute dégradation, en dépit d'une fréquentation de plus de 400 élèves. Seul l'internat garçon, d'origine, nécessite des travaux de rénovation intérieure.

En conséquence, il fait part de son incompréhension face aux arguments de vétusté et même de dangerosité avancés par Monsieur le Président de Région et relayés par les médias, pour justifier des coûts de rénovation importants et la proposition de fermeture.

Monsieur le Maire explique par ailleurs qu'il existe seulement cinq centres de formation initiale complète dans les métiers de la communication et de l'impression en France. La situation privilégiée dont bénéficie le centre de ROMAGNAT, tant par l'adaptation et la complémentarité parfaite des locaux occupés que par le niveau d'équipements et l'implication des filières industrielles du lycée dans la maintenance quotidienne et les partenariats contractés avec les grandes entreprises, constitue une richesse à préserver sur le territoire. Le lycée Vercingétorix constitue à l'évidence un pôle de formation à lui seul.

Considérants :

Ce centre de formation professionnelle est un des outils indispensables et complémentaires dans la lutte pour le maintien de l'emploi et de l'activité économique sur notre territoire.

Les arguments de vétusté et de dangerosité des locaux sont à l'évidence non fondés. Dans le contexte national actuel, l'abandon d'une structure publique de cette ampleur et de cette qualité de fonctionnement, après avoir injecté des millions d'euros de rénovation, serait pour le moins incompréhensible.

Le maintien de cette structure offrant 180 places d'internat est très important pour l'accueil des jeunes de notre territoire sur les sites de formation du grand CLERMONT où la question de l'hébergement pose déjà un problème important.

L'attractivité de l'établissement, rare dans de nombreuses filières professionnelles et industrielles, avec un taux de remplissage voisin de 100 % ne doit pas être remis en question par le transfert et l'éclatement des formations. La réduction des sites de formation a déjà entraîné une érosion importante du recrutement au niveau cinq, avec des conséquences néfastes et immédiates sur les entreprises de notre secteur dans les domaines de l'industrie et de l'artisanat.

Le lycée professionnel, par son pôle communication unique en Auvergne et dans les académies limitrophes, ses filières industrielles articulées et impliquées autour de ce pôle, l'approche privilégiée de ces formations offerte aux troisièmes prépa-professionnelles ou aux jeunes de la structure CIPA et enfin l'intégration de jeunes en situation de handicap, constitue bien un POLE DE FORMATION à part entière et exemplaire, tel que défini dans les objectifs de la carte des formations de la région Auvergne.

Son fonctionnement et son implication remarquables dans l'activité économique, démontrés par les partenariats multiples avec les PME, les grandes entreprises de notre territoire ou la marine nationale ne doivent pas être remis en cause par une dispersion des filières.

En conséquence, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour :

- Demander à Monsieur le Président de la Région Auvergne et Madame le Recteur de l'Académie de CLERMONT-FERRAND, le maintien du POLE DE FORMATION Vercingétorix à ROMAGNAT,
- Demander à Monsieur le Président de Région de programmer les travaux nécessaires à la pérennité de cet établissement.

### **Rythmes scolaires**

Le Maire rappelle les différentes réunions où ont été évoqués les termes de la réforme scolaire et notamment celle des rythmes hebdomadaires et quotidiens.

Il mentionne que l'intercommunalité, même si une réflexion est engagée, ne peut prendre en charge, aujourd'hui, la totalité des créneaux dégagés et activités potentielles.

Le Conseil municipal reconnaît que l'étalement hebdomadaire, le raccourcissement de la journée scolaire et la proposition de compléments cognitifs, culturels ou physiques, propres à l'épanouissement des enfants sont favorables à leur équilibre, à condition que les moyens et possibilités permettent autre chose que l'installation de garderies de fin d'après midi.

Il déplore que la politique d'Etat n'ai pas eu le courage de prendre en charge ces activités par le fonctionnement du vrai service public et égalitaire d'enseignement, par le renforcement en nombre des postes d'enseignants (notamment dans les écoles des Ancizes-Comps où les suppressions récentes ne peuvent créer le cadre idéal à toute volonté d'amélioration) ; il relève aussi l'aberration de rendre facultative la fréquentation des activités demandées.

Visant prioritairement au devenir des enfants, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de s'engager dans la réflexion propre à la transformation des rythmes scolaires, sous réserve qu'un réel projet établi en concertation avec les enseignants et les parents soit mis en place,
- notant les lacunes d'un texte approximatif et établi dans la hâte, il entend encore établir la réserve que le cadre prévu et le forcing sur les dates fixées par l'administration ne prévaudront ni sur la recherche d'un contenu pour les activités attractif, diversifié et équilibré pour les enfants, ni sur les modalités d'organisation et de fonctionnement encadrées et financées par la commune.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.